

Conditions générales de location

Description (voir aussi fiche technique)

Théâtre

Scène

- » Largeur: 9,50 m + 3 m de coulisse de chaque côté
- » Profondeur: 9 m

Gradin

- » Amovible de la moitié jusqu'au devant de la scène, équipé de banquettes avec dossier. La partie haute du gradin est fixe
- » Gradin numéroté: 224 places dont 10 strapontins (chaises pliantes)

Pont-levis/«fosse orchestre surélevée»

- » Au-dessus de la scène, possibilité de descendre un pont-levis, agrandissant l'espace pour en faire une surface de 70m² (9,10 m de long et 7 m de profondeur). La surface est assez grande pour accueillir un orchestre de 50 musiciens ou pour d'autres utilisations si besoin.

Passerelle amovible

- » Au-dessus des coulisses côté cour se trouve une passerelle métallique sur roulette et donc déplaçable pour l'entrée de décors volumineux ou pour une autre utilisation.

Configuration «soirée-repas»

- » Premier gradin rétracté. Maximum 120 personnes avec tables rondes ou rectangulaires (12 tables rondes maximum si toute la salle y compris les coulisses sont disponibles).
- » Chaises confortables à disposition.

Foyer

- » Equipée pour accueillir jusqu'à 60 personnes (avec tables rectangulaires), 150 personnes debout.
- » Pour une conférence ou une assemblée, possibilité d'utiliser des tables rondes (2 tables maximum pour 20 personnes).

Tarifs de location

(Pour l'obtention d'un devis sur votre location, merci de contacter evaprod.association@gmail.com)

Les tarifs de locations comprennent :

Théâtre	Foyer
Le matériel technique à disposition dans le théâtre (voir fiche technique)	L'utilisation de la vaisselle du Théâtre.
La présence obligatoire du technicien responsable (2 services de max. 4 heures, tout temps supplémentaire sera facturé CHF 50.-/heure)	La conciergerie (nettoyage du foyer)
La mise à disposition des loges et du foyer en soirée (présence du personnel administratif du Théâtre en journée)	Les charges relatives au fonctionnement du théâtre (électricité, chauffage, etc.)
La conciergerie (nettoyage de la salle, du foyer et des loges)	
Les charges relatives au fonctionnement du théâtre (électricité, chauffage, etc.)	

En cas d'utilisation de technique dans la salle du foyer, un technicien responsable sera facturé en sus.
Présence du personnel administratif du Théâtre en journée du lundi au vendredi.

Les tarifs de locations ne comprennent pas :

Théâtre	Foyer
L'engagement d'un service de sécurité, obligatoire pour certaines manifestations (à planifier lors de la mise en place du contrat de location).	L'utilisation des boissons du bar du Théâtre (à planifier lors de la mise en place du contrat de location).
Les services supplémentaires du technicien obligatoires non compris dans le calcul de base.	Les services du technicien du Théâtre en cas de vidéo, son ou lumière.
La promotion et publicité de votre manifestation (excepté affiches et flyers dans le Théâtre) (en cas d'utilisation de notre billetterie, une page vous est réservée sur le site www.theatredesabeilles.com).	
L'accueil (hébergement, restauration, catering, etc. des intervenants)	

Utilisation du bar

Le locataire peut décider de l'ouverture du bar ou non lors de sa manifestation. Le bar peut être géré par le locataire ou par le personnel du Théâtre des Abeilles.

- » Dans le cas où le locataire s'occupe du bar, les boissons vendues seront celles du Théâtre des Abeilles et seront facturées au locataire selon les prix d'achat qui lui seront communiqués. Le bénéfice restant reviendra au locataire. Un forfait de 200.- est demandé au locataire, dégressif selon le nombre de jour (1 jour = 200.-, 2 jours = 180.-/jour, 3 jours et plus = 150.-/jour).
- » Dans le cas où le personnel du Théâtre s'occupe du bar, les bénéfices reviennent au Théâtre des Abeilles.

En aucun cas l'organisateur ne pourra vendre ses boissons.

Utilisation de la billetterie du Théâtre

Le locataire peut utiliser la billetterie du Théâtre des Abeilles (Système Gelore).

Dans ce cas, 75.- par représentation et 1.50 par billet émis seront facturés au locataire (taxe Gelore).

Il sera fourni au Théâtre le visuel A4, les tarifs et informations de la manifestation ainsi que la date d'ouverture de la billetterie. La billetterie s'effectue en ligne via le site www.theatredesabeilles.com. Le paiement se fait en ligne par EC ou Postcard. Le personnel est également à disposition par mail à evaprod.billets@gmail.com ou par téléphone au 078 656 80 60. Il est également sur place à l'heure des représentations. Le paiement par twint est accepté uniquement sur place.

En cas d'annulation de la manifestation, le locataire informe au plus vite la billetterie et le Théâtre des Abeilles. Les frais de vente déjà occasionnés sont à la charge du locataire.

Personnel d'accueil

Le locataire prévoit son personnel pour l'accueil et le placement en salle. Si le personnel du Théâtre tient le bar (max. 4 personnes), aucun frais supplémentaire ne sera facturé au locataire, le personnel s'occupant aussi de l'accueil. Dans le cas où le locataire a besoin de plus de personnel du Théâtre, il sera facturé 75.-/personne présente par représentation.

Informations complémentaires

Une pré-réservation est possible. Elle sera maintenue durant une durée limitée et tant qu'aucune demande d'un autre locataire n'est formulée.

Le contrat de location sera signé minimum 5 semaines avant le début de la manifestation. Un acompte d'un tiers de la location est demandé à la signature.

Le Théâtre des Abeilles se réserve le droit de refuser une location pour des motifs qui relèveraient de la sécurité du public ou de l'intérêt moral (racisme, prosélytisme, incitation à la violence, etc.)

Les taxes et impôts relatifs à la manifestation sont à la charge du locataire.

Toutes demandes administratives complémentaires peuvent être facturées au locataire (modifications, ajustements, etc.).